

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer Question écrite n° 104446

## Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessaire reconnaissance publique de l'ampleur de la maladie d'Alzheimer, phénomène de société trop souvent relégué au second plan qui touche aujourd'hui 860 000 personnes en France. En effet, si l'on prend en compte l'entourage familial de ces malades, ce sont 3 millions de Français qui sont directement concernés par ce drame. Les prévisions pour l'avenir sont alarmantes puisque l'on estime que près de 1,3 million de personnes seront atteintes d'Alzheimer en France d'ici à 2020, soit une personne de plus de 65 ans sur quatre. Face à ce fléau du xxie siècle, beaucoup de fausses idées circulent, laissant croire notamment qu'aucun traitement n'est efficace, si bien que 50 % des malades d'Alzheimer s'ignorent alors même qu'ils pourraient être traités. Il convient donc d'informer les Français que l'on peut agir contre la maladie d'Alzheimer et améliorer la qualité de vie des malades et de leurs familles. Des solutions thérapeutiques existent pour ralentir l'évolution de la maladie et permettre ainsi au patient ainsi qu'à sa famille de mieux vivre et d'échapper au désespoir. L'association France Alzheimer, relayée par ses antennes départementales comme Aude Alzheimer, vient de lancer un grand mouvement pour que la maladie d'Alzheimer soit proclamée Grande cause nationale 2007 et fasse l'objet d'une campagne de communication nationale. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions, hautement souhaitables, qu'il compte mettre en oeuvre afin de favoriser cette demande particulièrement légitime et justifiée pour des milliers de Français impuissants face au drame de la maladie.

#### Texte de la réponse

En France, la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés frappent plus de 860 000 personnes et l'on estime à 225 000 le nombre de nouveaux cas chaque année. Si l'on inclut l'entourage familial, ce sont ainsi près de trois millions de personnes qui sont directement concernées par la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer constitue la principale cause d'entrée en institution et entraîne une diminution de l'espérance de vie qui s'accroît avec l'âge des personnes atteintes. Or, du fait principalement de l'allongement de la vie de la population et de l'amélioration du diagnostic, le nombre de personnes atteintes va croître fortement. De nombreuses réformes ont été engagées au cours de ces dernières années afin d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées. La loi relative à la santé publique retient comme un de ses objectifs de « limiter la perte d'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et son retentissement sur leurs proches ». La création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la mise en oeuvre du « plan Alzheimer 2004-2007 » et récemment l'annonce du plan « solidarité grand âge » permettent d'améliorer la prise en charge de cette maladie. C'est pourquoi le ministre de la santé et des solidarités a indiqué le 12 janvier 2006, lors du comité de suivi du plan Alzheimer, son soutien à l'initiative de l'association France Alzheimer de retenir la maladie d'Alzheimer comme « grande cause nationale » et il a proposé au Premier ministre d'inscrire la maladie d'Alzheimer comme grande cause nationale pour l'année 2007. Le Premier ministre a donc décidé de faire de la lutte contre la maladie d'Alzheimer la « grande cause nationale de l'année 2007 » afin que la recherche avance en ce domaine et que ce fléau soit combattu grâce à la mobilisation et au soutien de toutes les composantes de la société française. À cette occasion, il a rappelé que en mai 2006, il a lancé un

plan national sur le cerveau et les maladies du système nerveux. Une mission, qui réunira les plus grands experts nationaux, sera chargée de dresser un état des lieux du dispositif de recherche, d'évaluer les moyens nécessaires et de définir une véritable stratégie de lutte contre les pathologies cérébrales. Par ailleurs, il est précisé aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans ce domaine et désirant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique qu'ils sont invités à adresser leur demande d'agrément avant le 23 octobre 2006 à la direction du développement des médias.

#### Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Perez

Circonscription: Aude (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 104446

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités Ministère attributaire : santé et solidarités

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 2006, page 9766 **Réponse publiée le :** 31 octobre 2006, page 11414